Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID: 074-217400852-20231005-ARD2023104-AR

COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE ARRETE DU MAIRE

OBJET : Fermeture temporaire du rocher d'escalade de « la Duchère »
Nettoyage des lieux par les guides de la Compagnie de ST GERVAIS. ARD2023-104

Le Maire de la Commune des Contamines-Montjoie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article 2212.1 et suivants,

Vu la demande en date du 05 Octobre 2023, par laquelle la Compagnie des Guides du Val Montjoie, effectue le nettoyage du rocher d'escalade et de ses alentours,

Considérant que pour permettre le bon déroulement de cette opération, il est nécessaire de réglementer la pratique de l'escalade et d'interdire temporairement la falaise

ARRETE

Article 1er: REGLEMENTATION DES LIEUX

Les guides en charge du nettoyage du rocher de « la Duchère » et de ses différents secteurs informeront les grimpeurs que la pratique de la varappe sera interdite en certains secteurs, durant toute L'opération. Les guides veilleront également lors de purge de rochers de la falaise à orienter les promeneurs sur un autre itinéraire.

L'interdiction de l'escalade est programmée pour le lundi 16 octobre 2023 au jeudi 19 Octobre 2023, inclus.

Article 2:

Copie du présent arrêté sera transmis à :

- M. le Brigadier-chef de la Police municipale,
- Mme. la Directrice des Services techniques,
- M. le Chef du Centre de Première Intervention des Contamines.
- M. le Président du bureau des Guides,

Fait aux Contamines-Montjoie Le 05 Octobre 2023. Le Maire,

Mount Barbier

accueil@mairie-lescontamines.com - www.mairie-lescontamines.com